

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : Montbéliard-Ouest  
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 40/2017

Nos réf. : AT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREF

27 JUL. 2017

MONTB.

**DATE DE CONVOCATION :**  
 28/06/2017

L'an deux mil dix sept le six juillet à vingt heures,

**DATE D'AFFICHAGE :**  
 06/07/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de **Madame Agnès TRAVERSIER, Maire**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

*En exercice : 27  
 Présents : 16  
 Votants : 26*

*Ayant donné procuration : 10*

*Absent excusé : 0*

*Absent : 1*

*Exclus : 0*

*Étaient présents :* TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine (arrivée à 20h03), PLANÇON Aurélie, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre, MORASCETTI Élisabeth, HERGAS Jasminska.

*Étaient représentés :* MULLER-FRAS Stéphanie, MORANDINI-HENRICI Séverine, BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay, MÉRAUX Jocelyne, RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre.

**OBJET :**

*Convention d'initiation et de découverte du tennis / Tennis Club de la Vallée du Rupt*

*Procurations données :*

MORANDINI-HENRICI Séverine a donné procuration à JELIC Céline, MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à GRISEY David, BORNE Aurélien a donné procuration à GROSJEAN Aline, LALLAOUA Nora a donné procuration à ATAR Nathalie, SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, DELMARRE Véronique a donné procuration à PLANÇON Aurélie, GORGULU Alpay a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie a donné procuration à HERGAS Jasminska, LOUYS Jean-Pierre a donné procuration à MORASCETTI Élisabeth.

*Absent :* GLAB Grégory.

**RÉSULTAT DU VOTE :**

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0

Madame Jasminska HERGAS est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, par **26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,**

autorise Madame le Maire à signer la Convention avec le Tennis Club de la Vallée du Rupt représenté par son président Monsieur Christian GUERITTOT concernant la mise en place de séances d'initiation et de découverte du tennis pour les enfants de l'accueil périscolaire, deux fois par semaine du 15 mai au 7 juillet 2017, au tarif de 16 € / heure, soit un total de 224 € TTC.

Fait et délibéré à Bavans, le 06/07/2017

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

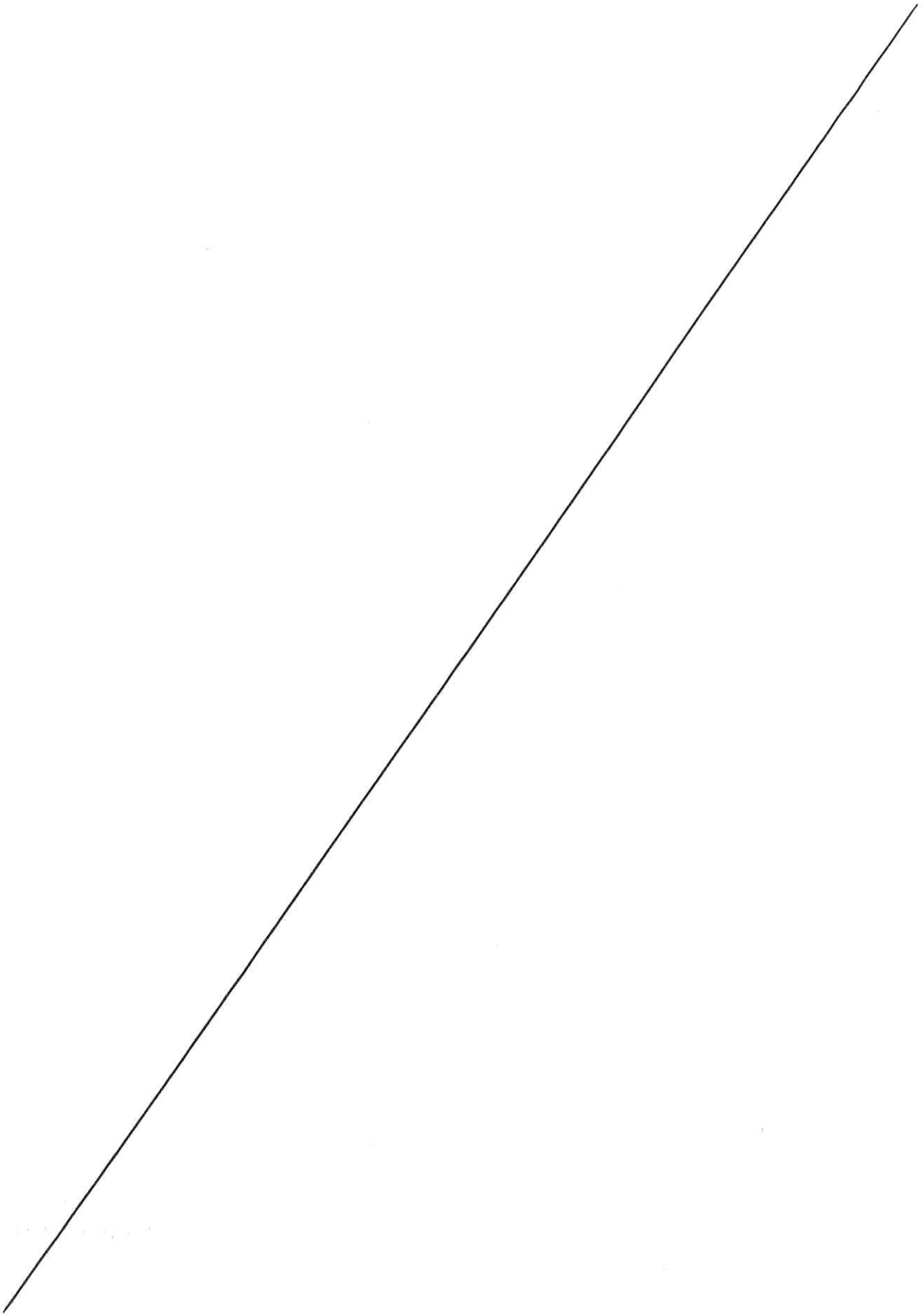
Transmise à la Préfecture le 06/07/2017

Publiée le 06/07/2017...

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire





**OBJET** : Convention d'initiation de découverte du tennis

**Il est convenu entre**

La mairie de Bavans , en mairie 25550 Bavans, représentée par Mr GRISEY David ,adjoint à la jeunesse et la vie scolaire  
et le Tennis Club de la Vallée du Rupt, représenté par son président M. Christian GUERITTOT.

La mise en place de séances d'initiation et de découverte du tennis pour les enfants de l'accueil Périscolaire.

**Article 1 : Période d'activité**

- les lundis et vendredis de 15h30 et 16h30

Cette mise à disposition se fera à compter du lundi 15 mai au 7 juillet 2017.

**Article 2 : Description de l'activité**

L'animation de l'ensemble de ces séances d'initiation et de découverte du tennis sera assurée par M. Léon KOFFI.

Le nombre d'enfants présents par séances est limité à 2 groupes de 12 maximum en extérieur avec un aidant mis à disposition par la commune où un groupe de 12 si la séance doit se dérouler en intérieur au vu des conditions météorologiques.

A l'issue de l'initiation, chaque enfant recevra un diplôme symbolisant sa participation par le Club de tennis de la Vallée du Rupt.

**Article 3 : Cadre de l'activité**

Les enfants participant à ces activités seront sous la responsabilité de l'Accueil Périscolaire à tous niveaux.

Cette mise à disposition sera facturée à la commune de Bavans par le TC de la Vallée du Rupt au tarif de 16€ de l'heure et réglée en fin de période.

Fait à Ste MARIE, le 11 mai 2017

M. Christian GUERITTOT

Président du TCVR

M. GRISEY David

Adjoint à la jeunesse et la vie scolaire

